



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

PROCÈS-VERBAL

1.
Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **7 avril 2017 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 10 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1 **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

AJOUT :
Point 6.5 chemin de la Presqu'île et
Point 7.5 OBV – octroi de contrat.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2017.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2017.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3 **Remplacement du maire suppléant.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remplacer le maire suppléant tous les six (6) mois;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil nomme comme maire suppléant madame Louise Houle Richard pour une période de six (6) mois et qu'elle soit autorisée à remplacer monsieur Jacques Maillé dans les situations où le maire ne serait pas en mesure de remplir ses fonctions;

081-04-2017

082-04-2017

083-04-2017



U de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

ET QUE madame Louise Houle Richard soit aussi mandatée à remplacer monsieur Jacques Maillé aux rencontres de la MRC Papineau dans le cas où ce dernier ne pourrait s'y présenter;

ET QUE cette résolution soit en vigueur à compter du 1^{er} mai 2017.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

MRC de Papineau

Madame Louise Houle Richard, conseillère

1.4

084-04-2017

Mandat au procureur Deveau Avocats.

CONSIDÉRANT la mise en demeure du 24 février 2017, reçue de Me Jean-Carol Boucher, à titre de représentant des conseillères Odette Hébert et Chantal Crête, adressée à monsieur Jacques Maillé, en sa qualité de maire, et à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette mise en demeure, les conseillères menacent la Municipalité d'instituer un recours contre celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'un tel recours engendrera des dépenses de deniers publics aux fins de défendre les intérêts et les principes de droit déjà établis en regard des revendications desdites conseillères;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de donner mandat au cabinet Deveau Avocats aux fins de défendre les intérêts de la Municipalité et du maire, en cas du dépôt d'une poursuite judiciaire de la part desdites conseillères, et d'évaluer et d'entreprendre tout recours possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

De mandater le cabinet Deveau Avocats aux fins de représenter les intérêts de la Municipalité et de monsieur Jacques Maillé, en sa qualité de maire, en lien avec tous les recours que pourraient instituer devant les tribunaux les conseillères Odette Hébert et Chantal Crête;

QUE les procureurs de la Municipalité soient également mandatés aux fins d'évaluer et de déposer toute procédure judiciaire pertinente contre lesdites conseillères en lien avec les démarches entamées par celles-ci, qui pourraient déroger à leurs devoirs et responsabilités à titre de membres du conseil et afin de récupérer tous les deniers publics qui pourraient être dépensés inutilement par la Municipalité.

Mesdames Odette Hébert et Chantal Crête se retirent de la table des délibérations puisqu'elles ne peuvent prendre part aux discussions, ni au vote. Le quorum est maintenu.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Deveau Avocats

Mesdames Odette Hébert et Chantal Crête reprennent leurs sièges.



No de résolution
ou annotation
085-04-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

1.5

Demande de la ville de Bois-des-Filion de décréter le mois d'avril « Le Mois de la Jonquille ».

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil DÉCRÈTE que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. moisdelajonquille@ville.bois-des-filion.qc.ca

1.6

Renouvellement d'adhésion à la CCVPN.

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation pour 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité de faire partie de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil autorise une dépense de 180 \$ avant taxes pour l'adhésion à la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

M. Jean Careau, Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation

086-04-2017



No de résolution
087-04-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

1.7

Renouvellement de l'entente intermunicipale concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des cours d'eau.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau détient la compétence sur les cours d'eau de son territoire telle que définie à l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6);

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et les municipalités locales conformément aux articles 576 et suivants du *Code municipal* du Québec pour leur confier l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont adhéré, par voie de résolution (2006-12-199), à l'Entente intermunicipale avec la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été renouvelée en 2011 et en 2013 conformément à l'article 10 de ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la réalisation des objets de ladite entente, chaque municipalité doit désigner une personne-ressource qui agit à titre de coordonnateur des cours d'eau sur son territoire et exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de ladite entente, à moins d'un avis contraire de l'une ou l'autre des parties, elle se renouvelle automatiquement pour une période de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a reçu aucun avis de la part des municipalités locales suite à l'envoi de la lettre ci-haut mentionnée;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau (2017-2020);

ET QUE le Maire Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier Jocelyn Robinson soient et sont autorisés à signer l'entente intermunicipale 2017-2020.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie
MRC de Papineau

1.8

Tournoi de golf de la Résidence Le Monarque – 9 juin 2017.

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Résidence Le Monarque afin de participer à la 5^e édition du tournoi de golf au Club de Golf de Montpellier-Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour amasser des fonds pour la Résidence Le Monarque, centre de soins palliatifs, soit en commanditant un trou sur le terrain, soit en participant au tournoi ou soit en faisant un don;

088-04-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement du souper à monsieur Jacques Maillé, maire et à madame Louise Houle Richard, conseillère, au coût de 45 \$ chacun, le 9 juin prochain;

ET QUE ce conseil autorise une commandite d'un trou sur le terrain de golf au montant de 100 \$ avec le logo de la municipalité;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Résidence Le Monarque

1.9

089-04-2017

Invitation à un souper champêtre le 25 mai pour financer des projets favorisant la persévérance scolaire dans les écoles et les centres de la CSCV.

CONSIDÉRANT l'invitation à la 1^{re} édition d'un souper champêtre le 25 mai à la ferme Brylee à Thurso;

CONSIDÉRANT QUE les profits recueillis lors de cette soirée permettront de financer des projets favorisant la persévérance scolaire dans les écoles et les centres de la CSCV;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Jacques Maillé, ainsi que monsieur Jean-François David, conseiller à participer à la 1^{re} édition d'un souper champêtre le 25 mai à la ferme Brylee à Thurso;

QUE les frais d'inscription, au montant de 90 \$ par personne, soient ventilés en conséquence.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Lisanne Potvin, CSCV

1.10

090-04-2017

Résolution pour tenir une 2^e période de questions aux séances du conseil.

CONSIDÉRANT QUE nous avons été élus pour représenter la population;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous fait campagne avec la volonté de mettre le citoyen à l'avant plan avec des slogans du genre « Les citoyens d'abord »; « pour vous entendre », « pour avoir une voix », « qui place le contribuable au cœur des décisions »;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en considération la volonté et le point de vue des citoyens pour assurer une bonne gouvernance, diriger nos orientations et guider notre prise de décisions;

CONSIDÉRANT QUE la période des questions figurant à l'ordre du jour de nos séances de conseil est un moyen pour permettre aux citoyens de s'exprimer devant l'ensemble des conseillers;



.o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon, conformément à l'article 150 du Code Municipal, tient une période de questions à la fin des séances de Conseil, soit une fois que tous les items à l'ordre du jour sont épuisés et que les membres du Conseil se sont déjà prononcés POUR ou CONTRE les résolutions, est une pratique qui ne permet pas aux citoyens d'intervenir en temps utile pour influencer la prise de décisions des membres du Conseil lors des votes.

Il est proposé par la conseillère Chantal Crête;
Et appuyée par la conseillère Odette Hébert;

QUE la municipalité, dans l'esprit d'une saine démocratie et dans le but d'encourager la participation citoyenne; de favoriser le débat public; et de mobiliser la population autour de projets, amende le règlement 406-2008 concernant la régie interne du Conseil;

1- Afin d'y ajouter une période de questions supplémentaire au début de la séance de Conseil, soit après l'adoption du procès-verbal de la séance antérieure, de façon à offrir aux citoyens et citoyennes la possibilité d'intervenir et d'influencer le vote des membres du Conseil sur les résolutions qui figurent à l'ordre du jour et que cette nouvelle période de questions soit exclusivement réservée aux sujets de la séance tenante.

2- Et que le statut de la période de questions actuellement en place à la fin de la séance soit modifié pour permettre aux citoyens d'intervenir tant sur des sujets figurant à l'ordre du jour qu'à toute autre question, sujet, commentaire, suggestion, etc. d'intérêt public en lien avec la municipalité.

3- Et d'en profiter pour corriger l'article 2.2 concernant l'horaire des séances qui ne reflète pas la réalité et réviser et/ou actualiser le contenu dudit règlement.

Suite aux explications fournies par monsieur le Maire Jacques Maillé, mesdames Chantal Crête et Odette Hébert acceptent de retirer la présente résolution et de donner un avis de motion.

En conséquence,

Madame Chantal Crête donne un avis de motion afin d'amender le Règlement 406-2008 concernant la régie interne du Conseil. La modification a pour but d'ajouter une période de questions supplémentaires au début de la séance du Conseil, d'en modifier le déroulement, de modifier l'horaire des séances afin de refléter la réalité. Monsieur Jacques Maillé, maire, demande que ce règlement soit revu en totalité.

1.11

Résolution pour améliorer les communications aux citoyens et accroître la transparence.

ATTENDU QUE nous considérons tous que le respect et la confiance sont des valeurs fondamentales pour des rapports harmonieux entre la municipalité et les citoyens et que rendre l'information accessible à la population est une façon d'accroître la confiance des citoyens à l'égard de l'administration publique et fait preuve de respect à leur égard;

ATTENDU QUE les citoyens aiment être informés de ce qui se passe dans leur municipalité, encore plus lorsque cela touche directement leur secteur;

091-04-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

ATTENDU QUE nous considérons que les citoyens ont le droit de savoir que des changements sont envisagés et/ou auront lieu dans leur secteur de façon à ce qu'ils puissent intervenir et influencer les décisions du Conseil, bien avant leur adoption. La décision finale n'en sera que plus respectueuse et plus représentative de la volonté de la population;

ATTENDU QUE plusieurs de nos citoyens sont des villégiateurs, qu'ils ne reçoivent pas le journal local et n'ont pas la possibilité de se rendre régulièrement aux deux points d'affiche de nos avis publics;

ATTENDU QUE l'affichage sur le site web de la municipalité, à lui seul, n'est pas suffisant pour diffuser l'information en ce sens qu'il est difficile de prendre pour acquis que les citoyens, résidents permanents ou villégiateurs, ont le réflexe de visiter le site régulièrement pour s'informer des actualités municipales;

ATTENDU QUE l'information telle que divulguée actuellement, demeure souvent obscure pour les citoyens. Par exemple, dans les avis publics, ils ont de la difficulté à comprendre la nature de la demande et peu parviennent à identifier (repérer) le secteur touché;

Il est proposé par la conseillère Odette Hébert;
Et appuyée par la conseillère Chantal Crête;

QUE la municipalité s'efforce de rendre l'information aux citoyens plus compréhensible, particulièrement sur les avis publics de façon à faciliter la reconnaissance de la zone visée, l'identification des règlements touchés et l'objectif de la dérogation, le projet ou le règlement;

QUE tous les citoyens, qu'ils soient résidents permanents ou villégiateurs, soient avisés par courriel ou par la poste de tout changement dans leur rue et/ou zone d'habitation et ce, avant que le Conseil entérine une décision;

QUE la municipalité s'efforce de bonifier l'information aux citoyens en leur donnant accès, via le site internet de la municipalité, à des informations complémentaires claires et précises telles que les plans de cadastre et/ou du projet, les opinions de l'administration municipale, les recommandations du comité consultatif en urbanisme et en environnement et celles du comité de développement durable et économique s'il y a lieu.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 2

CONTRE : 4

Rejetée à la majorité.

1.12

Avis de motion pour amender le règlement numéro 486-2016.

Madame Chantal Crête, conseillère donne un avis de motion afin d'amender le Règlement 486-2016 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations.

La modification a pour but de prévenir la présence de la carpe asiatique et d'y inclure des mesures préventives notamment, le lavage des embarcations, une meilleure gestion des eaux des viviers dans les bateaux et l'interdiction d'utiliser des poissons appâts morts et vivants. Un règlement sera déposé à une séance ultérieure pour adoption.



o de résolution
ou annotation

092-04-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mars et des salaires pour la période du 19 février au 25 mars 2017.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de mars totalisant la somme de **82 671,60 \$** portant les numéros de chèques **13980 à 14061** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **51 471,74 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **134 143,34 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 19 février 2017 au 25 mars 2017, soit adoptée pour un montant total de **99 845,40 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de mars 2017 soient adoptés pour un montant de **7 663,21 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

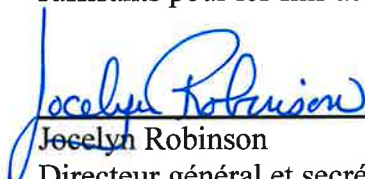
CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Jocelyn Robinson
Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de mars reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4

Dépôt des états financiers au 31 mars 2017 et états comparatifs.

Le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé auprès des membres du conseil les états comparatifs au 31 mars 2017.



No de résolution
ou annotation
093-04-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

2.5

Plan d'aménagement du stationnement – Réaffectation de fonds.

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux réalisés sur le terrain adjacent à la Mairie afin d'aménager le stationnement actuel et l'installation des services nécessaires à la construction d'une salle communautaire (salle du conseil) et de la future Mairie;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au programme TECQ tel que confirmé par le représentant du MAMOT en 2016;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire en regard de la programmation initiale des travaux déposée en vertu du TECQ suite à la vérification annuelle;
CONSIDÉRANT le changement de position du Ministère;

CONSIDÉRANT la reddition de compte prévue en 2018 pour le programme de subvention TECQ 2014-2018 par notre firme de comptable;

CONSIDÉRANT les travaux à être réalisés sur le chemin du Parc, la piste cyclable du Tour-du-Lac et les futurs travaux prévus sur les chemins municipaux;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil autorise, comme source de financement en 2016 les activités de fonctionnement pour les investissements effectués sur le terrain adjacent à la Mairie;

QUE ce conseil réaffecte la taxe d'accise sur l'essence à la réalisation de travaux de voirie prévus en 2017 et 2018.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Jonathan Paquet, Marcil Lavallée

2.6

La marche du rein 2017.

CONSIDÉRANT la 11^e édition de la Marche du rein qui aura lieu le 21 mai 2017;

CONSIDÉRANT les options de visibilité offertes;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 150 \$ à La Fondation canadienne du rein pour l'option de visibilité « Ami »;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

La Fondation canadienne du rein

094-04-2017



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

3.

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

Démission de madame Alex-Sandra Périard.

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Alex-Sandra Périard déposée au directeur général ainsi qu'aux membres du conseil le 15 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE madame Périard a l'opportunité de poursuivre son cheminement personnel et professionnel au sein d'une autre municipalité;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine la fin d'emploi de madame Alex-Sandra Périard en date du 7 avril 2017;

QUE ce conseil ratifie les démarches effectuées par la direction générale pour son remplacement selon les règles prévues au Manuel des politiques en matière de ressources humaines;

QU'une recommandation soit déposée pour être entérinée lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

3.2

Octroi de contrat pour la mise à jour du manuel des ressources humaines de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le Manuel des politiques en matière de ressources humaines date de plusieurs années et qu'il y a lieu de le mettre à jour;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Deveau Avocats et comprenant les services suivants :

- Lecture et analyse du manuel des ressources humaines
- Déplacement et rencontre avec le Maire et la direction générale pour révision
- Modification et mise à jour de certaines politiques
- Préparation d'une version modifiée
- Finalisation des textes

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'avocats connaît très bien les problématiques liées à la politique actuelle et est à même de bien nous conseiller dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE notre procureur sera à même de bien nous représenter dans le cas de futur litige;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense forfaitaire de 6 750 \$ taxes et frais en sus à Deveau Avocats pour la mise à jour du Manuel des ressources humaines;

QU'une présentation soit effectuée aux membres du conseil avant son adoption;

095-04-2017

096-04-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-416.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Deveau Avocats

4.

COMMUNICATIONS

4.1

097-04-2017

Réservation d'espace publicitaire du Guide touristique « Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre ».

CONSIDÉRANT QUE le guide touristique « Balade au Cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre » met en valeur notre région et notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE c'est un excellent produit d'accueil pour les touristes;

CONSIDÉRANT QUE ce guide est distribué, chaque année, en 50 000 exemplaires;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'achat d'une page en publicité pour un montant de 595 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-341.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Communications Léonard

4.2

098-04-2017

Confirmation de la vitesse Internet dans la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Brancher pour innover », lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-10-185, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2016, autorisant, notamment, la formation d'un Comité des télécommunications;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-02-24, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 février 2017, autorisant la MRC de Papineau à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché »;



.o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE suite à une enquête de collectivité dans laquelle les résidents et entreprises propriétaires au sein de la zone ciblée confirment l'absence de connectivité Internet à 5/1 Mbps;

CONSIDÉRANT les résultats des tests de vitesse Internet effectués par les résidents dans la zone ciblée et réalisés à différents moments de la journée, démontrent que la vitesse d'Internet est inférieure au minimum demandé soit 5/1 Mbps ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE la municipalité de Lac-Simon confirme, avoir une vitesse Internet inférieure de 5/1 Mbps dans notre localité;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

M. André Bélec, MRC de Papineau

5.

INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

Démission de deux pompiers.

CONSIDÉRANT QUE deux pompiers ont remis leurs démissions au poste de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT la réception de leurs lettres de démissions à cet effet;

CONSIDÉRANT les rencontres avec la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine la fin d'emploi des employés numéros 09-0101 et 09-0159.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

Employé 09-0101

Employé 09-0159

5.2

Permanence de monsieur Charles Lauzon, pompier.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Lauzon est depuis plus d'un an pompier à temps partiel à la municipalité de Lac-Simon;

099-04-2017

100-04-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT sa participation aux appels d'urgence ainsi que les bonnes relations qu'il entretient avec les autres membres du service incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon confirme la permanence de monsieur Charles Lauzon comme pompier à temps partiel.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

Monsieur Charles Lauzon

101-04-2017

5.3

Formation « Premiers Répondants » à messieurs Nicolas Larose et Mario Harrisson, pompiers.

CONSIDÉRANT QUE messieurs Nicolas Larose et Mario Harrisson ont démontré leurs intérêts à suivre la formation « Premiers Répondants »;

CONSIDÉRANT QUE le service de « Premiers Répondants » est important pour notre communauté;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est gratuite;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil accepte que messieurs Nicolas Larose et Mario Harrisson participent à la formation de « Premiers Répondants »;

ET QUE les heures de formation et les frais de déplacement soient remboursés pour les journées de formation.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

Monsieur Nicolas Larose

Monsieur Mario Harrisson

102-04-2017

5.4

Inscription à la compétition provinciale des pompiers à Papineauville.

CONSIDÉRANT QUE la 25^e compétition provinciale des pompiers aura lieu du 30 juin au 2 juillet à Papineauville;

CONSIDÉRANT QUE notre service des incendies désire y participer;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires prévues à cet effet;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent une dépense 400 \$ pour les frais d'inscription à la compétition;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

ET QUE les membres du conseil mettent à la disposition des pompiers un montant maximum de 1 000 \$ afin de permettre à ceux qui le désirent de participer à la compétition provinciale des pompiers qui aura lieu les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2017 à la municipalité de Papineauville;

QUE les pompiers puissent utiliser le camion « Pick up », ainsi que les équipements de la municipalité dans le cadre de cette compétition;

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-22000-447.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

5.5

Commandite pour la compétition provinciale des pompiers.

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la compétition provinciale des pompiers de Papineauville;

CONSIDÉRANT QUE c'est la 25^e compétition provinciale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation veut redistribuer les argents amassés sous forme de dons pour différentes organisations de la région;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise une dépense de 300 \$ pour une commandite de type « cuivre » pour la fin de semaine de la compétition;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-22000-447.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie
Municipalité de Papineauville

5.6

Adoption du PMOL – Plan de mise en œuvre locale.

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan de mise en œuvre locale pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce Plan doit être soumis à la MRC de Papineau et être accompagné d'une résolution municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce plan sert de suivi pour le schéma de couverture des risques de la MRC de Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil entérine le Plan de mise en œuvre locale pour l'année 2016, tel que déposé.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

03-04-2017

104-04-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie
M. Éric Lacasse, MRC de Papineau

105-04-2017

5.7

Adoption de la mise à jour du « Plan des mesures d'urgence ».

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire la mise à jour du « Plan des mesures d'urgence » suite à des changements au niveau de certains responsables;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil entérine le Plan des mesures d'urgence, tel que déposé.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

106-04-2017

5.8

Demande de remboursement de cellulaires aux officiers du SSI.

CONSIDÉRANT QUE certains officiers du service des incendies doivent utiliser leurs cellulaires personnels lors d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE les radios portatives sont maintenant rapatriées à la caserne incendie afin d'être disponibles en tout temps lors des interventions;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le remboursement de 25 \$ mensuellement aux trois (3) officiers du SSI qui utilisent leurs cellulaires personnels;

QUE cette résolution prenne effet à partir du mois de mai 2017;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-22000-331.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

107-04-2017

6.1

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 17 965 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs;



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la municipalité de Lac-Simon confirme au ministère des Transports l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 (chemins du Tour-du-Lac et Presqu'île) ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Ministère des Transports du Québec

La firme Marcil Lavallée

6.2

Octroi de contrat pour le débroussaillage.

CONSIDÉRANT QU'il est important d'entretenir les bordures des routes;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la firme Service de débroussaillage Ménard Enr à débroussailler les bords de chemin pour un montant de 3 600 \$ plus les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

Service de débroussaillage Ménard Enr.

6.3

Octroi de contrat pour l'asphaltage du chemin du Parc.

CONSIDÉRANT la résolution 368-12-2016 autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer un appel d'offres pour l'asphaltage du chemin du Parc et les accotements du chemin du Tour-du-Lac (coin du chemin du Parc jusqu'à la route 315;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres publiques vise uniquement les travaux d'asphaltage du chemin du Parc ainsi que la piste cyclable longeant ce chemin;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal Le Droit, aux endroits prévus par le conseil ainsi que sur le site Internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT le dépôt du devis de soumission au système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 6 avril 2017 à 9 h 00;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu sept (7) soumissions soient de :

108-04-2017

109-04-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

	Prix (taxes incl)
Pavage Multipro	379 454,52 \$
Eurovia Québec Construction	386 979,99 \$
Construction Edelweiss	355 398,20 \$
130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité	375 868,22 \$
LEGD inc.	398 888,52 \$
Uniroc Construction inc.	339 999,99 \$
Pavage Coco	333 333,00 \$

CONSIDÉRANT QUE Pavage Coco est le plus bas soumissionnaire jugé conforme au montant de 333 333,00 \$ taxes incluses et répond aux particularités établies au devis suite à son analyse;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité octroi le contrat à Pavage Coco au montant de 333 333,00 \$ taxes incluses;

QUE le contenu des documents d'appel d'offres, de la soumission, des addendas de même que la résolution d'adjudication fassent partie intégrante des obligations contractuelles du soumissionnaire et de la municipalité;

ET QUE ledit montant soit porté au compte numéro 23-04000-521 « Entretien infrastructure - Travaux publics ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

Mme Nirisoa Rahehinaina, MRC de Papineau

Tous les soumissionnaires

6.4

Formation en travaux d'asphaltage dans un contexte municipal.

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC de Papineau organise une formation sur les travaux d'asphaltage afin de permettre aux directeurs des travaux publics d'accroître leurs connaissances théoriques et pratiques dans le domaine des interventions sur les chaussées en enrobés bitumineux;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent que notre directeur des travaux publics y assiste;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil entérine la participation de monsieur Thierry Désormeaux, directeur des travaux publics à la formation en travaux d'asphaltage dispensée à la MRC de Papineau;

QUE les frais d'inscription pour un montant maximal de 325 \$ soient imputés au poste budgétaire 02-32000-454.

110-04-2017



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

6.5

Chemin de la Presqu'île.

Madame Odette Hébert indique que des citoyens lui ont mentionné que le chemin de la Presqu'île est endommagé. Le service des travaux publics fera les vérifications nécessaires.

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Demande d'officialiser le nom Place des Hauteurs à la Toponymie.

CONSIDÉRANT QUE le nom Place des Hauteurs est depuis plus de vingt ans une rue où résident des contribuables et que cette rue est entretenue par la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE cette rue est une section du chemin des Hauteurs;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise la nomination de la rue Place des Hauteurs et qu'elle soit officialisée à la Toponymie.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Trésorerie

Toponymie

7.2

Demande d'officialiser le nom du chemin Stéphane-Richer à la Toponymie.

CONSIDÉRANT QUE le chemin Stéphane-Richer est depuis plus d'une cinquantaine d'années un chemin accessible où résident des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin dessert également le Club de golf Montpellier/Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE c'est un chemin verbalisé et entretenu par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le nom du chemin Stéphane-Richer est le nom d'un ancien joueur de hockey du Canadien de Montréal;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise la nomination du chemin Stéphane-Richer et qu'elle soit officialisée à la Toponymie.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

11-04-2017

112-04-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

113-04-2017

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Trésorerie
Toponymie

7.3

Journée de formation de l'AQU à Sutton, le 27 mai 2017.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Sutton offre une journée de formation qui traitera de la mise en conservation des terrains, la réglementation relative à la protection du couvert forestier, les outils relatifs à la conciliation conservation-développement et les différentes méthodes de législation permettant aux villes de se doter de règlements municipaux appropriés pour le développement sur les flancs les plus en vue des massifs montagneux;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est dispensée par l'Association québécoise d'urbanisme et a pour thème « Les défis de la protection du paysage pour les CCU;

CONSIDÉRANT QUE cette formation pourrait être utile à notre municipalité;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de monsieur Jean-François David, conseiller et de monsieur Éric Bordeleau, directeur de l'urbanisme à la formation de l'AQU à Sutton le 27 mai 2017;

QUE les frais d'inscription, les frais de déplacement et d'hébergement soient ventilés;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Trésorerie
Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Monsieur Jean-François David, conseiller
Ville de Sutton

7.4

114-04-2017

Suivi de l'acquisition de terrain C01R02PL17-D-4 – chemin du Simonet.

CONSIDÉRANT la résolution 056-03-2017 mandatant Robert et Associés - Notaires pour l'acquisition du terrain numéro C01R02PL17-D-4;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes d'eau sont rattachées à cet emplacement;

CONSIDÉRANT QU'en procédant à l'acquisition de ce terrain, la municipalité devra respecter le règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection (RPEP) et ce tel que confirmé par notre notaire;

CONSIDÉRANT les frais éventuels tels, étude hydrogéologique, frais d'ingénierie, tests d'eau, etc.;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil met fin au processus d'acquisition du terrain C01R02PL17-D-4;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Trésorerie

Robert et Associés – Notaires

7.5

OBV- Octroi de contrat

Madame Chantal Crête s'informe du suivi de ce dossier. Monsieur le Maire indique qu'un suivi administratif est en cours.

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Dépôt du compte rendu du CDDÉ du 20 février 2017.

Le compte rendu du CDDÉ du 20 février 2017 a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Monsieur Michel Lavigne se retire de la table des délibérations puisqu'il ne peut prendre part aux discussions, ni au vote. Le quorum est maintenu.

10.1

Rallye Défi 2017.

CONSIDÉRANT le Rallye Défi 2017 qui aura lieu les 8 et 9 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une épreuve de classement est prévue le vendredi 8 septembre entre 17 h et 20 h à la sablière/carrière située au 284, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'autorisation obtenue de Service d'excavation Jacques Lirette inc.;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club Auto Sport Défi inc. pour le déroulement de cette activité et l'obtention d'un permis gratuit;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'évènement Rallye Défi 2017 les 8 et 9 septembre 2017 pour l'année en cours seulement;

QU'une demande de permis soit effectuée annuellement;

ET QUE le coût du permis pour cet évènement soit de 200 \$.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

115-04-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2017

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Club Auto Sport Défi inc.

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Monsieur Michel Lavigne reprend son siège.

11.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.

DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

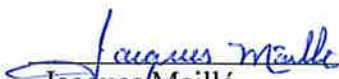
Levée de l'assemblée.


Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 22 h 06.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité


Jacques Maillé
Maire


Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier

116-04-2017